

dans son libellé actuel sans y prévoir précisément les droits dont les autochtones jouiront?

Depuis quand les provinces n'ont-elles pas assumé leur responsabilité? D'après la réponse que le ministre m'a donnée, elles ne perdront aucun droit et le gouvernement fédéral n'assumera aucune responsabilité. Depuis quand les provinces ne jouent-elles pas leur rôle? Prenons l'exemple de certaines réserves et voyons comment, de leur côté, les provinces s'en sont occupées. Dans le cas des réserves qui sont du ressort des provinces, les maisons sont plus grosses, les services d'égout et d'adduction d'eau sont installés. De nombreuses installations sont meilleures lorsque ce sont les provinces qui s'en occupent. Or, nous cherchons aujourd'hui à leur ôter cette importance en leur disant qu'elles pourront négocier ultérieurement avec le premier ministre (M. Trudeau). Elles n'ont pas confiance en celui-ci car il n'y a jamais eu de consultation auparavant. On leur dit de s'adresser aux tribunaux. Qui en paiera les frais? Elles n'ont pas les fonds nécessaires. En outre, elles n'ont pas confiance dans nos tribunaux. Pourquoi l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan devrait-elle faire confiance aux tribunaux, alors que ce sont eux qui ont décidé de pendre Louis Riel?

C'est la même organisation qui existait à cette époque qui parle aujourd'hui, mais les députés libéraux et néo-démocrates ne devraient dire à personne, notamment pas au Métis et aux Indiens, qu'ils leur donnent quelque chose. Jusqu'à présent, ils avaient le droit de négocier et de s'en remettre aux tribunaux. Le droit de négocier va leur être supprimé et ces personnes n'ont pas confiance dans les tribunaux. Voilà la position dans laquelle elles se trouvent.

Afin qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit des députés d'en face, j'ai ici un télégramme provenant du président de l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan. Faute de temps, je n'en lirai qu'un passage, que voici:

Ce télégramme a pour objet de vous faire part de notre objection catégorique aux mesures concernant les pseudo «droits des autochtones» prévues dans le projet de nouvelle constitution... Nous pensions qu'en nous demandant de comparaître au comité, le gouvernement aurait manifesté son intention de consulter les dirigeants autochtones provinciaux et territoriaux avant d'enchaîner un véritable charte des droits pour les autochtones dans la nouvelle constitution.

Cela n'a pas été le cas... le Conseil des autochtones du Canada ne nous représente pas.

C'est exactement ce que j'ai essayé de dire aux députés. J'ai parlé de la composition du conseil.

Je ne lirai pas le télégramme en entier, parce qu'il est trop long. J'imagine que tous ceux qui le voudront pourront en obtenir le texte.

Sur votre ensemble de mesures nous ne sommes pas d'accord. Et en outre, la procédure est mauvaise... Monsieur le premier ministre, ne voulez-vous pas entendre les cris des Canadiens, par exemple ceux de nos membres, et reconnaître que la procédure adoptée pour la nouvelle constitution est mauvaise?

Cela vient de Jim Sinclair, président de l'association dont j'ai parlé.

J'arrive bientôt au bout de mon temps. Il y a un certain nombre de points que j'aimerais aborder, par exemple le droit à la propriété foncière. Je suis d'une souche ou d'une race de gens qui, dans bien des cas, étaient paysans en Europe centrale, et n'avaient ni le droit ni la possibilité de posséder des biens fonciers. Ils sont venus ici à une époque où il n'y avait pas de charte des droits. Il n'était pas besoin de charte pour affirmer le droit à la propriété foncière. Ces immigrants sont venus ici parce qu'ils savaient que qu'il y avait de la terre.

### *La constitution*

C'était de tradition. Ils avaient entendu parler du Canada, pays de liberté où l'on pouvait posséder de la terre.

Mais l'État a étendu son rôle et son empire. Et ce sont des socialistes qui insistent le plus pour avoir une charte des droits de la personne. S'ils insistent tellement, c'est qu'ils sont les premiers à empiéter sur nos droits. Au fil des ans, ils imposent leurs exigences au public. Ils avancent leurs mains avides vers chaque activité de notre société. Ils se sont donc mis à empiéter sur nos droits, aidés par les libéraux d'Ottawa. Mais maintenant il faut bien constater que nous avons perdu nos droits. Cela s'est fait à notre insu.

Ce qu'il faudrait inscrire dans une charte, c'est la permission pour l'État de n'intervenir que dans certains domaines. Mais c'est le contraire qui se fait, c'est le gouvernement qui nous dit: «Nous allons vous accorder certains droits». De qui tient-il ce pouvoir? Lorsque les nouveaux arrivants venaient s'établir ici, ils s'implantaient dans de petites collectivités et ils se choisissaient des chefs. Ils ont élu des représentants à leurs conseils. Ces conseils ont reçu des droits. C'est la population qui a donné ces droits aux conseils. Un par un, ils ont pris de l'importance et ils sont devenus des gouvernements, mais c'était le peuple qui détenait les droits. Et à cause de l'envahissement de l'État, la population a fini par perdre ses droits, et il faut lui donner une charte des droits de la personne.

Nous ne nous rendons pas compte que depuis un certain temps, les gouvernements ont acquis de l'importance, tandis que le peuple lui n'en a plus. Pour le rassurer, nous avons décidé de lui accorder une charte des droits. Si nous n'avions pas des gouvernements de ce genre, nous ne serions pas obligés maintenant de recourir à cette façon de procéder. Le peuple a toujours des droits. Les gouvernements n'en ont jamais eu, sauf ceux que le peuple leur accordait. Le gouvernement affirme maintenant qu'il accorde au peuple une charte des droits et des libertés. Le gouvernement affirme que dans la charte, il reconnaît les droits des Indiens, des femmes, des autochtones et ainsi de suite. Le gouvernement actuel ne reconnaît qu'une seule chose, ne l'oublions pas. Il affirme sa suprématie. Il a tort d'agir ainsi. Seul un pays comme la Russie peut s'en tirer avec un bluff pareil. L'article 72 de la constitution de l'URSS est ainsi conçu:

Chaque république de l'Union conserve le droit de se séparer librement de l'URSS.

Les républiques désignées sont la République soviétique fédérative socialiste de Russie, la République soviétique socialiste d'Ukraine, la République soviétique socialiste de Géorgie, la République soviétique socialiste d'Arménie, la République soviétique socialiste du Turkménistan, l'Estonie, la Lettonie et ainsi de suite.

Les Estoniens et les Lettons donnent un grand dîner. Les députés s'imaginaient-ils qu'ils n'aimeraient pas se séparer? Que vaut ce genre de constitution? Le gouvernement actuel dit qu'il donne des droits aux Canadiens, mais les Canadiens ont toujours eu des droits. Parce que divers gouvernements ont empiété sur les droits de Canadiens pendant 38 des 59 dernières années, nous sommes arrivés à un moment de notre histoire où nous devons rassurer les Canadiens pour les empêcher de se révolter parce qu'ils sont mécontents. Au cas où on se demanderait ce qui s'est passé aux États-Unis, j'ai entendu des réflexions sur le choix de Reagan comme président. Les Américains en avaient assez. Pourquoi ont-ils voté contre certains